



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 134 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait le point sur les activités menées depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général (A/70/363 et Corr.1) en vue d'achever les derniers travaux annexes se rapportant aux nouveaux locaux à usage de bureaux au siège de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, la construction du nouveau bâtiment étant pour l'essentiel terminée et les locaux pleinement occupés depuis août 2014. Il contient également des informations actualisées sur le projet de rénovation de l'Africa Hall, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A.

La plupart des travaux annexes se rapportant aux nouveaux locaux à usage de bureaux ont été achevés en août 2015, et les autres étaient en grande partie achevés en février 2016. Les travaux visant à corriger les défauts restants sont actuellement en cours et devraient être terminés d'ici à la fin de 2016. L'estimation actualisée du coût de l'achèvement des nouveaux bureaux et des projets annexes demeure inchangée par rapport à l'estimation indiquée dans le précédent rapport. Concernant le projet de rénovation de l'Africa Hall, le présent rapport rend compte des progrès accomplis en ce qui concerne la phase de conception et fournit des informations actualisées sur la gouvernance, la gestion des imprévus, les efforts visant à solliciter des contributions volontaires et l'étude concernant la création du centre d'accueil des visiteurs.

* A/71/150.



L'Assemblée générale est invitée à prendre note : des progrès réalisés depuis la publication du précédent rapport; de la structure de gouvernance proposée pour la rénovation de l'Africa Hall; de la version révisée du plan de dépenses pour la rénovation de l'Africa Hall, qui ne dépasse pas le montant total maximum approuvé de 56,9 millions de dollars. Elle est également invitée à approuver la création de six emplois d'agent de sécurité à compter d'octobre 2017, ainsi que l'étude relative à la création du centre d'accueil des visiteurs, dans le cadre de la rénovation de l'Africa Hall.

I. Aperçu général

A. Nouveaux locaux à usage de bureaux (immeuble Le Zambèze)

1. Dans sa résolution 56/270, l'Assemblée générale a approuvé la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, pour un montant total approuvé de 15 333 200 dollars, conformément à ses résolutions 56/270, 60/248 A, 62/238 et 65/290.

2. La construction du nouvel ensemble de bureaux a pour l'essentiel été achevée en juin 2014. En août 2014, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Bureau de liaison du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance avaient emménagé dans le bâtiment. L'immeuble, qui a été renommé Le Zambèze au début de l'année 2015, accueille actuellement plus de 650 fonctionnaires.

3. Dans ses résolutions 56/270 et 62/238, l'Assemblée générale a approuvé les éléments additionnels du projet (ou travaux annexes) nécessaires à l'accès, à la sécurité et à la fonctionnalité du nouvel ensemble de bureaux. La majorité de ces travaux annexes était en grande partie achevée en août 2015. Les travaux restants, qui concernent notamment la route, les trottoirs, le stationnement et le système de drainage, ont pour l'essentiel été terminés en février 2016. Les menus travaux et la rectification des défauts devraient être finis d'ici à la fin de 2016, avant que n'expire la période de garantie contre les malfaçons au début de 2017.

4. Dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de parvenir sans tarder à une solution pour régler la question de la gestion des litiges éventuels. En réponse à cette demande, la CEA a commandé une évaluation indépendante des travaux, dont les auteurs ont conclu qu'il n'y avait pas eu de violation de contrat de la part de l'entrepreneur ou du bureau d'études engagé comme consultant, et recommandé que la CEA honore le contrat jusqu'au bout.

B. Rénovation des installations de conférence, notamment de l'Africa Hall

5. Dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'évaluer rapidement l'état des installations de conférence à la CEA, en particulier l'Africa Hall et la salle de conférence 1, pour s'assurer qu'elles étaient strictement conformes aux normes internationales les plus élevées. Dans sa résolution 68/247, elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les installations de conférence de la Commission, en particulier l'Africa Hall et la salle de conférence 1, soient rénovées à titre prioritaire. À la section IX de sa résolution 70/248 A, l'Assemblée a approuvé le cahier des charges du projet, le calendrier d'exécution et les prévisions de dépenses d'un montant ne devant pas dépasser 56,9 millions de dollars pour la rénovation de l'Africa Hall, comme l'avait proposé le Secrétaire général dans son rapport (A/70/363 et Corr.1).

6. Dans la résolution 70/248 A également, l'Assemblée générale a engagé le Secrétaire général : a) à continuer de faire appel aux moyens et aux savoirs locaux aux fins de l'exécution du projet; b) à prendre les mesures voulues pour limiter les risques et à suivre de près le projet de rénovation de l'Africa Hall afin d'éviter tout nouveau retard; c) à informer les États Membres, par l'intermédiaire du Bureau des services centraux d'appui, de l'état d'avancement des projets de construction; d) à préciser davantage les fonctions et les responsabilités du mécanisme de contrôle interne et du Comité des parties prenantes afin que les modalités de travail soient clairement définies; e) à créer un conseil consultatif indépendant et impartial, composé de membres qui soient à la fois largement représentatifs sur le plan géographique et dotés des qualifications voulues; f) à lui fournir des renseignements détaillés sur la gestion de la réserve pour imprévus; g) à continuer de chercher à obtenir des contributions volontaires pour la rénovation de l'Africa Hall et à donner des informations à ce sujet; h) à lui présenter, dans son prochain rapport d'étape, une étude actualisée concernant la création du centre des visiteurs. Le présent rapport porte sur les suites données aux demandes formulées par l'Assemblée.

II. Renseignements actualisés sur la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux et sur les travaux annexes

A. Nouveaux locaux à usage de bureaux

7. La construction du nouvel ensemble de bureaux a été achevée pour l'essentiel le 19 juin 2014 et les locaux sont entièrement occupés et pleinement opérationnels depuis août 2014. Une période de garantie de un an s'est alors ouverte, au cours de laquelle l'entrepreneur était tenu de corriger certains éléments après l'occupation des locaux, ainsi que tout défaut éventuellement constaté par la suite.

8. Comme indiqué dans le précédent rapport d'étape, l'entrepreneur n'a pas fini de remédier aux problèmes listés à cause, selon lui, de difficultés financières découlant de la décision de la CEA de retenir une somme de 468 370 dollars, représentant 50 % de 10 % des montants facturés, somme qui était normalement due à l'achèvement de l'essentiel des travaux. Cette somme était retenue depuis juin 2014 dans l'attente de la conclusion d'une évaluation indépendante, commandée par la CEA afin de s'assurer que l'intérêt supérieur de l'Organisation avait été respecté dans tous les aspects du contrat.

9. L'évaluation indépendante a été commandée par la CEA en 2015. Elle a été réalisée par un cabinet international spécialisé dans la vérification des quantités d'ouvrages exécutées par l'entrepreneur ayant des connaissances régionales, qui devait donner un avis impartial et vérifier les travaux exécutés. Son objectif était de déterminer si les travaux exécutés étaient conformes aux termes et aux spécifications du contrat. L'évaluation permettrait en outre de détecter d'éventuelles contraventions au contrat pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies pourrait ensuite prétendre à un remboursement.

10. Dans son rapport, présenté le 6 janvier 2016, le cabinet a conclu qu'il n'y avait pas eu de violation de contrat, ni de la part de l'entrepreneur ni de celle du bureau d'études engagé comme consultant, et recommandé que la CEA honore le contrat jusqu'au bout. Sur la base de ces conclusions, le Secrétaire exécutif a autorisé en

avril 2016 le versement de la somme de 468 370 dollars retenue depuis juin 2014. Les 50 % restants des 10 % retenus sur les montants facturés par l'entrepreneur seront versés à la fin de la période de garantie et une fois tous les travaux en suspens terminés, soit, normalement, au premier trimestre de 2017.

11. La Section de la gestion des installations de la CEA supervise la correction des défauts et l'installation des éléments restants. Une fois les travaux entièrement achevés, l'entrepreneur se verra délivrer un certificat en attestant, puis le montant final jusqu'alors retenu, duquel sera déduite la valeur de tous les travaux qui n'auront pas pu être terminés par l'entrepreneur et qui le seront donc par la CEA.

12. Il convient de rappeler que les éléments restant à installer ne compromettent pas la sécurité du personnel ou les fonctionnalités essentielles du bâtiment.

B. Travaux annexes

13. Comme indiqué dans les rapports précédents du Secrétaire général (voir A/68/517, A/69/359 et A/70/363 et Corr.1), la Commission a exploré toutes les solutions pour que ces travaux annexes soient menés à bien dans les limites des crédits approuvés pour le projet. C'est ainsi qu'il a fallu donner la priorité aux composantes du projet indispensables pour que les locaux puissent être occupés en 2014, négocier avec les entrepreneurs retenus, mener dans la mesure du possible des analyses de la valeur et enfin solliciter l'assistance des autorités nationales si nécessaire.

14. La plupart des projets annexes ont été achevés en 2015, et les éléments restants, notamment le parc de stationnement est, l'aménagement paysager et les plantations, les voies d'accès internes, les allées et le drainage du site, étaient opérationnels en août 2015 et achevés pour l'essentiel en février 2016. À la suite de la délivrance du certificat attestant que l'essentiel des travaux annexes avaient été achevés, la CEA a mis au point une liste d'éléments devant être corrigés pendant la période de garantie, qui prendra fin au dernier trimestre de 2016.

C. Marchés

15. Les opérations de passation de marchés effectuées dans le cadre des travaux annexes ont été décrites dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/70/363 et Corr.1). Bien que la plupart des marchés concernant la voirie et le parc de stationnement aient été passés entre 2012 et 2014, après que deux autres appels d'offres n'avaient pas abouti, la CEA a pris contact avec le pays hôte par l'intermédiaire du Service municipal de la voirie d'Addis-Abeba afin que ces travaux puissent être menés à bien en temps voulu en 2015, en prévision de la tenue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, du 13 au 16 juillet 2015 à la CEA.

16. Compte tenu du fait que cette mesure n'était pas conforme aux politiques et procédures établies en matière de passation de marchés, le Secrétaire général a renvoyé le dossier au Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Les résultats de l'examen effectué par ce dernier sont inclus dans le rapport d'audit sur la gestion des activités de construction et des procédures connexes de la CEA (rapport d'audit interne n° 2016/086).

17. En résumé, le BSCI a confirmé que les politiques et procédures en matière de passation de marchés n'avaient pas été suivies et recommandé que la CEA sollicite auprès du Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui un examen a posteriori des lettres signées qu'elle avait échangées avec le Service municipal de la voirie d'Addis-Abeba afin d'obtenir des services de construction. Il a également recommandé que la direction de la CEA publie un mémorandum interne pour rappeler à tous les fonctionnaires intervenant dans la passation des marchés qu'il leur incombait d'agir dans la limite des pouvoirs qui leur étaient délégués.

18. Le Comité des marchés du Siège a examiné le dossier le 13 juillet 2016 et recommandé que le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui n'en prenne pas note. Les minutes de la réunion, y compris la recommandation du BSCI, ont été approuvées par le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui le 19 juillet 2016.

19. La CEA met en œuvre des mesures pour veiller à ce que les futures opérations de passation de marchés soient pleinement conformes aux politiques et procédures établies.

D. Coordination avec le pays hôte

20. L'appui permanent du pays hôte a été d'une importance cruciale pour mener à bien la construction du nouvel ensemble de bureaux pendant toute la durée du projet, notamment pendant la phase finale des travaux annexes, et a permis de régler des problèmes d'ordre logistique. Le Secrétaire général remercie le pays hôte, qui a facilité la livraison sans entrave des éléments d'infrastructure du projet.

E. Calendrier d'exécution du projet

21. Comme indiqué dans le précédent rapport, la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux a été pour l'essentiel achevée le 19 juin 2014, date à laquelle a débuté la période de garantie contre les désordres et malfaçons, d'une durée de un an, qui est arrivée à expiration en juin 2015. La nouvelle date de parachèvement du projet a été repoussée au premier trimestre de 2017 car il fallait finaliser le rapport d'évaluation indépendante.

F. Prévisions de dépenses

22. Le coût estimatif global pour les nouveaux bâtiments à usage de bureau, dont le montant approuvé s'élève à 15 333 200 dollars, reste inchangé. On trouvera à l'annexe I au présent rapport la ventilation détaillée des dépenses engagées au 31 août 2016.

23. Des paiements d'un montant total de 755 289 dollars sont encore en suspens, à savoir :

a) Un montant de 116 630 dollars, correspondant à une dernière modification au contrat relatif aux travaux annexes apportée le 20 juillet 2016, qui a donné lieu à des travaux menés aux troisième et quatrième trimestres de 2016;

b) Un montant de 170 289 dollars, correspondant à 10 % du coût des projets annexes, dont la moitié sera versée d'ici à la fin de 2016 et le reste après la période de de garantie;

c) Un montant de 468 370 dollars, correspondant à 5 % du total des montants facturés pour les nouveaux bureaux, comme indiqué aux paragraphes 10 et 11 ci-dessus.

III. Renseignements actualisés sur le projet de rénovation de l'Africa Hall

A. Contexte

24. Dans la section IX de sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a approuvé le cahier des charges du projet, le calendrier d'exécution et les prévisions de dépenses d'un montant ne devant pas dépasser 56,9 millions de dollars pour les phases 3 à 5 du projet de rénovation de l'Africa Hall, ainsi que la création d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours et l'inscription d'un montant de 13 438 600 dollars au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

B. Objectifs du projet

25. L'objectif principal du projet est de remédier aux défauts du bâtiment du point de vue de la sécurité et de la fonctionnalité et de rénover l'Africa Hall en le rendant conforme aux normes internationales les plus exigeantes applicables aux salles de conférence. Dans le cadre des efforts de préservation et de restauration des symboles culturels et historiques de l'architecture du bâtiment, le projet de rénovation prévoit aussi la création d'un centre d'accueil des visiteurs afin de faire de l'Africa Hall l'une des attractions touristiques principales d'Addis-Abeba et de mettre en lumière l'importance de son rôle dans l'histoire de l'Afrique contemporaine.

C. Cahier des charges du projet

26. Selon le cahier des charges, le projet vise à remédier aux insuffisances structurelles, aux questions relatives à la santé et la sécurité des occupants et aux lacunes en matière d'accès des personnes handicapées. Les travaux de rénovation respecteront les plans et l'aspect d'origine du bâtiment tout en garantissant le respect des pratiques optimales relatives aux normes et codes internationaux de construction actuels. La création d'un centre d'accueil des visiteurs est également prévue afin de mettre en avant la riche histoire du continent africain, de la CEA à Addis-Abeba et de l'actuelle Union africaine.

27. Le projet prévoit la rénovation de tous les éléments de l'Africa Hall, d'une superficie au sol d'environ 8 300 mètres carrés, et de son environnement extérieur immédiat. Les priorités envisagées pour le projet de rénovation restent les suivantes :

- a) Amélioration structurelle, travaux indispensables concernant la sécurité des personnes et la conformité aux normes sanitaires et travaux de construction;
- b) Salle des séances plénières et travaux connexes;
- c) Travaux extérieurs et aménagements paysagers;
- d) Préservation du patrimoine;
- e) Construction d'un centre des visiteurs comprenant un poste de contrôle de sécurité, une nouvelle entrée et une aire de stationnement réservée.

D. Étude concernant la création du centre des visiteurs

28. L'objectif de la création du centre est d'offrir au grand public la possibilité de visiter l'Africa Hall – qui est emblématique et a une grande valeur historique – de sorte que son importance dans l'histoire de l'Afrique moderne soit bien établie, et de mettre en avant le rôle essentiel joué par les dirigeants africains et l'Organisation des Nations Unies à cet égard. La construction d'un tel centre a été annoncée lors de la cérémonie marquant le cinquantenaire de la CEA, le 24 octobre 2008. De la même manière que l'Office des Nations Unies à Genève est le dépositaire des documents, de l'histoire et des œuvres d'art associés à la Société des Nations, la CEA est la gardienne de l'Africa Hall, lieu où se réunissait l'Organisation de l'unité africaine, l'organisation panafricaine aujourd'hui connue sous le nom d'Union africaine. Les activités du centre viseront à faire de l'Africa Hall un lieu privilégié pour ceux qui souhaitent connaître l'histoire de l'Afrique et la genèse de ce qui est aujourd'hui l'Union africaine. Le centre permettra également d'appuyer l'objectif programmatique de la CEA, qui souhaite améliorer les efforts de sensibilisation et de communication auprès de ses membres et renforcer le partenariat et la coopération avec les États Membres dans le cadre de son mandat général et de sa stratégie de communication.

29. Les principales composantes du centre d'accueil des visiteurs sont les suivantes :

a) **Galerie permanente** : Cette galerie sera utilisée pour l'affichage de photographies et la projection de films et pour d'autres présentations, notamment de documents sur des thèmes choisis en lien avec le plan-programme de la CEA, dans le cadre des activités de communication et de sensibilisation;

b) **Expositions** : Un espace d'exposition permanente et un mini-cinéma permettront de projeter sur des écrans multiples des présentations expliquant la place de l'Africa Hall dans l'histoire africaine ainsi que d'autres vidéos et exposés d'information concernant le développement de l'Afrique, afin de promouvoir l'action de l'ONU et de la CEA. Cet espace comprendra également de grands panneaux d'exposition et des vitrines dotées d'un éclairage intégré et de cartes de légende;

c) **Œuvres d'art** : Parmi les œuvres historiques que possède la CEA figure un vitrail emblématique réalisé par l'artiste éthiopien le plus célèbre, Afework Tekle, qui a été commandé en 1958 par la CEA pour décorer l'Africa Hall. D'autres œuvres d'art des années 60 ornent les murs extérieurs et intérieurs de l'Africa Hall ainsi que la zone adjacente au premier étage de l'immeuble « Le Niger ».

30. Dans ce contexte, des visites guidées seraient organisées, au moyen d'un système de réservation préalable, à l'intention du public, des groupes scolaires, du personnel des ambassades, des étudiants de passage et des participants aux grandes manifestations et conférences tenues à Addis-Abeba. Les visiteurs auraient également accès à la librairie et à la boutique de souvenirs de la CEA à l'issue des visites.

31. Au début, les campagnes de promotion constitueraient un aspect important de la croissance, de la visibilité et du développement du centre. Le centre de la CEA bénéficierait des relations déjà établies avec les médias, ainsi que des médias sociaux et du site Web récemment amélioré de la CEA. D'autres outils tels que le démarchage par téléphone, les courriers électroniques ciblés, les magazines, les brochures et autres supports multimédias seront utilisés pour susciter un intérêt pour le centre. Ces outils viseront à promouvoir différents aspects de l'Africa Hall comme destination touristique, centre d'apprentissage, point de référence emblématique de l'histoire de l'Afrique et lieu d'accueil d'événements culturellement importants qui promeuvent les valeurs de l'Organisation des Nations Unies. Des activités seront organisées pour attirer les écoles et les médias. Des promotions seront également annoncées lors de conférences à la CEA, dans les locaux de l'Union africaine, dans les écoles et lors de manifestations dans les nombreux centres culturels et festivals éthiopiens, notamment grâce à des dépliants, affiches, prospectus, banderoles, brochures et supports audiovisuels.

32. Des partenaires tels que l'Organisation éthiopienne du tourisme, des médias nationaux et internationaux basés en Éthiopie, le Ministère de l'éducation, Ethiopian Airlines, des centres culturels, des ambassades et des organisations régionales et internationales basées à Addis-Abeba, notamment l'Union africaine, participeraient aussi à la promotion du centre.

33. On estime qu'avec une promotion et une planification efficaces, jusqu'à 10 400 personnes pourront visiter l'Africa Hall chaque année. Ce nombre pourrait être beaucoup plus élevé lors des grandes conférences qui se tiendront au Centre de conférence des Nations Unies de la CEA et ailleurs dans la capitale. Si des informations appropriées sont diffusées au sujet du centre, les visiteurs éthiopiens devraient être aussi nombreux que les visiteurs étrangers. Les étudiants et les enseignants, les universitaires, les auteurs, les participants aux conférences, les cinéastes, les membres de la presse et des autres médias, les représentants d'organisations non gouvernementales, les membres du personnel des Nations Unies ainsi que leur famille et leurs amis, les représentants des États Membres de l'ONU et les membres de l'ensemble de la communauté diplomatique à Addis-Abeba sont autant de groupes susceptibles de visiter l'Africa Hall ou de s'y rendre à l'occasion de manifestations.

34. L'estimation de 10 400 visiteurs annuels au centre a été établie à l'issue de consultations avec l'Organisation éthiopienne du tourisme, qui est l'organisme public directement responsable du tourisme en Éthiopie. En tant que nouvelle addition aux autres sites d'intérêt en Éthiopie, l'Africa Hall pourrait attirer quelque 6 000 visiteurs par an grâce à une campagne de promotion initiale dynamique. L'on s'attend à ce que ce nombre augmente progressivement, à mesure que davantage de personnes entendront parler du centre. Il faudrait ajouter à cela 4 400 personnes supplémentaires – les participants à des réunions à Addis-Abeba, les étudiants visitant la CEA dans le cadre de leurs études ou encore les personnes faisant du tourisme dans le pays. Selon ces estimations, quelque 200 visiteurs par semaine en

moyenne se rendraient au centre. Ce chiffre devrait augmenter régulièrement au fil du temps, peut-être jusqu'à 200 visiteurs par jour, à mesure que les nombreuses activités de promotion menées par le centre porteront leurs fruits et que l'Africa Hall acquerra la réputation de destination notable.

Tableau 1

Tarifs proposés pour le centre des visiteurs de l'Africa Hall

(En dollars des États-Unis)

Nombre annuel de visiteurs	Tarifs				
	Établissements primaires, secondaires et universitaires privés internationaux	Personnes âgées/ élèves des écoles publiques/ personnes handicapées	Touristes internationaux (étudiants)	Touristes internationaux et adultes	Recettes brutes (par an)
10 400	3	3	10	10	82 560

35. Les tarifs proposés dans le tableau 1 ont été établis à la lumière de ceux pratiqués au Centre de Nairobi, dont la création a fourni des enseignements précieux sur le fonctionnement d'un tel centre dans le contexte d'un pays en développement, et dont le prix des visites est actuellement inférieur à la moyenne. Les prix d'attractions touristiques comparables en Éthiopie varient de 1 dollar, pour les résidents, à 36 dollars, et peut atteindre 172 dollars pour les voyages tout compris pour les touristes internationaux. Selon des rapports récents, il a été montré que grâce aux investissements dans ce secteur, les recettes du tourisme en Éthiopie ont dépassé celles du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie. Ainsi, sur la base d'une analyse comparative du marché du tourisme kényan, et pour un taux de change de 1 dollar pour 20 birr, il a été déterminé que le tarif minimum nominal pour une visite du centre devrait s'établir entre 2 à 15 dollars, selon la catégorie de visiteurs. L'entrée serait gratuite pour les enfants de moins de 6 ans. Ces prix sont considérés comme raisonnables compte tenu du coût de la vie en Éthiopie, du pouvoir d'achat de la population locale et de la croissance actuelle et potentielle du secteur du tourisme. En partant du principe que quelque 10 320 personnes devraient visiter l'Africa Hall chaque année, il est prévu que le centre d'accueil des visiteurs génère environ 82 560 dollars par an.

36. En ce qui concerne les conférences qui auront lieu au centre d'accueil des visiteurs, les coûts associés pourraient comprendre l'utilisation de matériel audio et vidéo, en fonction de l'importance et des besoins du groupe. Par conséquent, des frais administratifs de 1 000 birr (50 dollars) payables le jour même ou avant seraient prévus pour ces sessions. Le tarif des expositions d'œuvres d'art et de photographies et des autres expositions culturelles serait de 400 birr (20 dollars) par jour. L'administration de la CEA est d'avis que les tarifs ne devraient pas être trop dissuasifs pour les orateurs, les artistes et les visiteurs désirant présenter leur travail, de façon à ne pas décourager leur intérêt.

37. À l'image de ce qui se pratique dans les centres d'accueil des visiteurs du Siège, à New York, et des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, la gestion du centre de l'Africa Hall serait confiée à la Section des communications de la Division de l'information et de la gestion du savoir de la CEA. On estime que lors du premier exercice biennal, un assistant d'information (agent local) et un guide

(recruté en tant que vacataire) suffiront pour assurer les visites guidées. Le tableau d'effectifs proposé a été élaboré à la lumière des activités prévues pour coordonner les visites, qui pourraient inclure des conférences, des exposés, des expositions artistiques et historiques et des informations sur les travaux thématiques de l'ONU. Le personnel coordonnerait également les activités du centre avec celles d'autres institutions à Addis-Abeba qui appuient les activités orientées vers la culture qui sont conformes aux priorités et thèmes des Nations Unies. À cet égard, on estime que le nombre de visiteurs pendant les périodes de pointe pourrait s'élever à 200 personnes par semaine, en tenant compte des visites coordonnées et des exposés.

38. Le tableau 2 ci-dessous indique les coûts de lancement (50 000 dollars) et la ventilation des frais de fonctionnement annuels prévus (60 200 dollars) du centre d'accueil des visiteurs :

Tableau 2
Coûts de lancement et de fonctionnement
(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>
A. Coûts de lancement (dépenses non renouvelables)	50 000
B. Frais de fonctionnement annuels :	
Assistant d'information (agent local)	27 700
Salaire pour un guide (vacataire)	5 000
Publicité et promotion	15 000
Services divers	5 000
Matériel de bureautique	2 000
Autres fournitures de bureau non réutilisables	5 000
Uniformes	500
Total partiel (frais de fonctionnement annuels)	60 200
Total	110 200

39. La combinaison des visites guidées, en haute comme en basse saison, des expositions d'œuvres d'art et des conférences devrait attirer un nombre de visiteurs suffisant pour couvrir les dépenses de fonctionnement du centre durant de nombreuses années. La clef du succès consiste à assurer activement la promotion de l'Africa Hall en tant que lieu emblématique de la capitale. Pour que cela soit possible, il sera nécessaire que la CEA collabore très étroitement avec des institutions publiques comme l'Organisation éthiopienne du tourisme, le Ministère de l'éducation, les établissements scolaires et d'autres organismes sis à Addis-Abeba, l'Union africaine et les organisations non gouvernementales, ainsi que les universités éthiopiennes et de la région. La CEA devrait également prévoir la visite de l'Africa Hall dans le cadre de toutes les conférences qu'elle organise et de tous ses supports de promotion, de sorte que cette visite devienne un passage traditionnel pour les participants. Il sera également important de s'assurer le concours de partenaires clés, tels que la compagnie Ethiopian Airlines, des hôtels et des médias, pour donner au lieu une visibilité durable.

E. État d'avancement du projet

40. Il convient toutefois de noter qu'au stade actuel de la planification, il n'est pas possible de déterminer avec exactitude si les recettes générées permettront de couvrir entièrement les frais de fonctionnement.

41. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général, il est prévu que le projet de rénovation de l'Africa Hall comprenne cinq phases, dont la phase 1 (préparation) et la phase 2 (conception) ont déjà été menées à bien. La phase 3 (études techniques) est actuellement engagée, les préparatifs du dossier d'appel d'offres par le consultant principal étant en cours. Suivront la phase 4 (construction) et la phase 5 (clôture du projet).

42. Le consultant principal a produit un résumé détaillé des résultats de la phase 2, dans un rapport qui a constitué le fondement de la proposition de projet approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A.

43. En décembre 2015, le Comité des marchés du Siège a recommandé que le consultant principal (qui a organisé les phases 1 et 2) soit réengagé pour fournir les services de spécialistes correspondant aux phases 3, 4 et 5. Après approbation du Sous-Secrétaire général en charge du Bureau des services centraux d'appui, la CEA a négocié les détails contractuels en coordination avec la Division des achats et le Bureau des affaires juridiques. La phase 3 (études techniques), qui implique l'achèvement des travaux de conception lancés pendant la phase 2, nécessaire pour élaborer la documentation technique, a commencé le 16 mai 2016.

44. Conformément au cahier des charges du projet, des études supplémentaires sont en passe d'être achevées, comme suit : atténuation des risques associés aux matériaux dangereux; adaptation du portail d'entrée aux exigences de sécurité; déménagement temporaire ou définitif de toutes les entités concernées dans les locaux transitoires situés dans la partie ouest du site; conception détaillée de l'espace d'exposition. Jusqu'à présent, la conception reste cohérente avec les phases précédentes, et aucune modification du cahier des charges du projet n'a été proposée.

45. Afin de faire appel aux moyens et aux savoirs locaux aux fins de l'exécution du projet, conformément à ce qu'a préconisé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A, le consultant principal a recruté des spécialistes locaux afin d'assister les experts internationaux compétents dans diverses disciplines.

46. En outre, conformément à la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, le Bureau des services centraux d'appui a organisé, le 3 mars 2016, une réunion d'information à l'intention des États Membres dans le cadre de la première reprise de la session de l'Assemblée. La réunion a porté sur l'ensemble des projets d'équipement engagés par l'Organisation, y compris la rénovation de l'Africa Hall.

47. Dans le cadre du manuel consacré au projet, le Chef du projet, en coordination avec le Groupe des achats de la CEA et le Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs du Bureau des Services centraux d'appui, a exposé la stratégie de passation de marchés concernant l'octroi des contrats et la réalisation des travaux relatifs au projet. Selon cette stratégie, il est prévu que les travaux soient conduits en plusieurs fois : travaux préliminaires (déménagement temporaire du personnel), chantier principal et travaux portant sur l'exposition permanente et sur la préservation des œuvres d'art.

48. En août 2016, une manifestation d'intérêt formelle a été soumise pour la prestation de services de construction; la sélection finale des soumissionnaires admissibles est prévue d'ici à la fin de 2016. Comme le montre la figure faisant suite au paragraphe 70, le dossier d'appel d'offres devrait être prêt d'ici à la fin du premier trimestre de 2017, tandis que les appels d'offres pour les différentes phases des travaux devraient être lancés, dans un ordre séquentiel, à compter de janvier 2017.

F. Appel au versement de contributions volontaires

49. La CEA a pris contact avec tous les États Membres afin de leur demander de verser des contributions volontaires, ce qui intensifierait leur sentiment d'appropriation au regard du projet, en particulier en ce qui concerne la rénovation de l'Africa Hall, qui est un site historique. Elle s'est également entretenue avec des représentants du pays hôte pour essayer d'obtenir des contributions volontaires en espèces et en nature (par exemple, les terrains supplémentaires nécessaires pour aménager le parc de stationnement réservé aux visiteurs).

50. Le Secrétaire général a le plaisir de faire savoir que deux États Membres, le Mali et la Suisse, ont confirmé qu'ils souhaitent verser des contributions volontaires : le Mali a versé 52 192 dollars en juillet 2016; des discussions sont actuellement en cours avec la Suisse pour définir les modalités de sa contribution. La Chine a également fait savoir qu'elle souhaitait verser une contribution au projet. On ne sait pas encore si ces contributions serviront à financer les travaux prévus au cahier des charges initial, auquel cas les contributions des États Membres seraient réduites d'autant; le Secrétaire général fera le point à ce sujet dans ses prochains rapports.

G. Gouvernance du projet

51. Assistée du Bureau des services centraux d'appui au Siège, la CEA a continué à affiner la structure de gouvernance du projet de façon à mettre en place un cadre efficace de gestion pour l'exécution du projet, comprenant des services de gestion du risque indépendants.

52. La structure de gouvernance du projet proposée, exposée dans l'annexe II du présent rapport, comprend les éléments majeurs suivants:

a) Un Comité des parties prenantes chargé d'aider le Secrétaire exécutif de la CEA, en sa qualité de responsable de projet, à prendre des décisions de haut niveau, à assurer la gestion dynamique du projet, à tenir compte du point de vue des utilisateurs et à s'acquitter de la fonction d'assurance pour ce qui est de la conception et de l'exécution des produits du projet;

b) Un Conseil consultatif chargé d'aider le Secrétaire exécutif et le Comité des parties prenantes à atteindre, en temps voulu, les objectifs relatifs à l'organisation et au projet, et à se renseigner sur les attentes des parties prenantes extérieures (comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ou encore l'Union africaine) et à les gérer;

c) Un dispositif de contrôle du projet visant à assurer, de façon centralisée, la supervision du projet, l'appui au projet et la coordination entre le Bureau des

services centraux d'appui au Siège et la CEA sur place, y compris des services indépendants de gestion des risques;

d) Les équipes de gestion du projet et d'appui au projet, dont les rôles, les responsabilités et les rapports hiérarchiques seront clairement définis et qui veilleront à l'exécution du projet au quotidien en surveillant la réalisation des travaux jusqu'à leur terme, en conformité avec le manuel consacré au projet, qui est fondé sur les directives pour la gestion des projets de construction de l'Organisation publiées par le Bureau des Services centraux d'appui.

Comité des parties prenantes et Conseil consultatif

53. Le Comité des parties prenantes, qui est dirigé par le Secrétaire exécutif ou la personne désignée par celui-ci, donne des avis et des conseils quant à la gestion globale du projet. Le Comité est composé de membres appartenant à l'Organisation, y compris de différentes entités de la CEA comme la Section de la gestion des conférences, la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle, la Division de l'information et de la gestion du savoir, la Section de la sécurité et de la sûreté et la Section de la gestion des installations, ainsi que d'un représentant du Bureau des Services centraux d'appui à New York.

54. Le mandat du Comité des parties prenantes a été arrêté et la première réunion du Comité est prévue au cours du troisième trimestre de 2016.

55. Le projet de mandat du Conseil consultatif a été établi et la composition du Conseil est en cours d'élaboration. Le Conseil consultatif prodiguera des conseils stratégiques non contraignants au Secrétaire exécutif, qui est responsable du projet, notamment en lui fournissant en toute indépendance et impartialité des connaissances ainsi que des éléments de compréhension et de réflexion stratégique permettant d'appréhender le projet, et assurera la coordination et la gestion effectives des contributions offertes par les États Membres. Conformément à la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale et aux meilleures pratiques et enseignements tirés de précédents projets d'équipement, le Secrétaire exécutif a pris contact avec les États Membres pour leur demander s'ils souhaitaient faire partie du Conseil.

56. En outre, le Secrétaire exécutif de la CEA, avec le Sous-Secrétaire général aux Services centraux d'appui, a rencontré le Président éthiopien le 31 mai 2016 afin de lui exprimer sa gratitude pour les efforts déployés par le pays hôte et la participation de celui-ci au projet, et de s'entretenir sur les moyens de soutenir la mise en œuvre du projet.

Équipe de gestion du projet et équipe d'appui au projet

57. Les équipes de gestion du projet et d'appui au projet, dont la composition a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A, comprennent les neuf emplois de temporaires suivants : un chef de projet (P-5); un architecte de projet/ingénieur (P-4); un fonctionnaire chargé des achats (P-3); un superviseur-ingénieur en architecture/ingénieur civil/ingénieur en structures (administrateur recruté sur le plan national); un superviseur-ingénieur électricien/ingénieur en mécanique/ingénieur en sécurité/ingénieur en télécommunications (administrateur recruté sur le plan national); un surveillant des travaux (administrateur recruté sur le plan national); un assistant administratif (agent local); un assistant aux finances (agent local); un assistant au soutien logistique (agent local).

58. Le chef de projet et l'assistant administratif ont été nommés en mars 2016; la procédure de recrutement est terminée pour les emplois de fonctionnaire chargé des achats (P-3), de superviseur-ingénieur en architecture/ingénieur civil/ingénieur en structures (administrateur recruté sur le plan national), de surveillant des travaux (administrateur recruté sur le plan national) et d'assistant au soutien logistique (agent local). La procédure de recrutement des autres membres de l'équipe est en cours.

59. Dans son rapport d'audit sur la gestion des activités de construction et des procédures connexes de la CEA, le BSCI a recommandé que la Commission, en collaboration avec le Bureau des services centraux d'appui, précise le plan de gestion du personnel afin de remédier à d'éventuels déficits de compétences et d'assurer certaines fonctions, en particulier dans les domaines de l'ingénierie spécialisée, des communications et de l'appui juridique. En conséquence, dans la limite du montant maximum des dépenses approuvé pour le projet, il a été proposé d'allouer des ressources supplémentaires aux services de consultants spécialisés afin de combler ces lacunes. Il s'agit de pouvoir faire appel, selon que de besoin, à des experts pour combler les lacunes en matière d'ingénierie ainsi que dans d'autres domaines spécialisés. Les ressources nécessaires sont indiquées dans les prévisions de dépenses révisées relatives au projet, qui figurent à l'annexe III au présent rapport.

60. En outre, afin de doter le Bureau des Services centraux d'appui du niveau accru de responsabilité en matière de contrôle prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A, il est proposé de créer un emploi de coordonnateur de projet (P-4), à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'à ce que le projet arrive à son terme, dont les coûts seraient partagés avec le projet proposé de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok (voir A/71/333). Ce poste serait basé au Bureau des services centraux d'appui au Siège. Le titulaire assurerait une supervision quotidienne et fournirait des conseils et un appui technique au directeur du projet de rénovation de l'Africa Hall, sous la direction du Chef du Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs. L'accent serait mis sur la gestion du contrat conclu avec le cabinet indépendant de gestion des risques, qui ferait rapport directement au Groupe de la gestion, afin de préserver son indépendance, et dont les travaux complèteraient ceux de l'équipe de gestion du projet et l'aideraient à recenser et évaluer les risques, notamment à mettre au point de stratégies d'atténuation. La moitié des coûts afférents à ce poste serait financée au titre du projet proposé de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie à la CESAP, que le titulaire du poste soutiendra également, tel qu'il est expliqué dans le rapport du Secrétaire général sur ce projet (A/71/333).

61. Le Secrétaire général rappelle également le paragraphe 57 de son précédent rapport (A/70/363 et Corr.1), qui traite de la nécessité de créer six nouveaux emplois d'agents de sécurité au sein de l'équipe d'appui. Dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7/Add.21, par. 44), qui avait demandé que la proposition soit réexaminée et qu'une proposition révisée soit présentée dans le prochain rapport. Les travaux de construction, qui devraient commencer à la fin de 2017, nécessiteront de séparer le site principal de la zone de construction, qui devra être sécurisée et protégée, y compris grâce à des

contrôles quotidiens auprès du grand nombre de travailleurs qui s'y rendront. Les emplois d'agents de sécurité qui sont demandés seraient nécessaires pour assurer la sécurité, la protection et le contrôle de l'accès au site de construction. En raison de la nécessité de ces services supplémentaires, la CEA renouvelle sa proposition d'ajouter six agents de sécurité à son effectif, dans la limite du montant maximum des dépenses approuvé au titre du projet.

62. Les ressources demandées pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre des services de consultants spécialisés (par. 58) ainsi que des emplois de coordonnateur de projet (par. 59) et d'agent de sécurité (par. 60) sont précisées au paragraphe 74 ci-après.

Cabinet indépendant de gestion des risques

63. Afin de renforcer les fonctions d'assurance du projet, il est proposé de mettre en œuvre un cadre robuste de gestion des risques, conformément aux meilleures pratiques du secteur et aux enseignements tirés de précédents projets d'équipement. Outre les activités de gestion des risques intégrées menées par l'équipe de gestion du projet en collaboration avec le consultant principal, des services indépendants seraient fournis par un cabinet de gestion des risques sous la supervision du Bureau des services centraux d'appui, comme cela s'est fait pour d'autres projets d'équipement engagés par l'Organisation des Nations Unies. Le cadre de gestion des risques contribuerait à ce que les objectifs relatifs à l'organisation et au projet soient menés à bien, prévoirait la gestion des opportunités et des risques au moyen d'un registre des risques et permettrait d'établir et de gérer la réserve pour imprévus sur la base d'une approche fondée sur les risques.

64. Le cabinet de gestion des risques serait chargé d'élaborer la stratégie globale de gestion des risques afférents au projet et sa mise en œuvre conformément aux normes en matière de risque et de communication des informations et au cadre de gouvernance du projet. À cette fin, il fournirait régulièrement une évaluation indépendante des mesures envisagées dans le cadre du projet, faciliterait la gestion des risques et mettrait à profit ses compétences spécialisées en matière d'assurance. Il jouerait le rôle de chef de file pour ce qui est de recenser et d'évaluer les risques et d'élaborer, à l'intention de la direction, des stratégies de gestion des opportunités et des risques; il veillerait à ce que les risques soient régulièrement surveillés par des individus désignés et à ce que des mesures soient prises comme prévu.

65. Le cabinet de gestion des risques, qui rendrait compte directement au Bureau des services centraux d'appui, dans un souci d'indépendance, compléterait les travaux de l'équipe de gestion du projet et faciliterait les activités de cette dernière en matière de recensement et d'évaluation des risques, notamment la mise au point de stratégies d'atténuation. Il veillerait aussi à la gestion des risques et à la bonne exécution des services d'assurance qualité et fournirait des conseils et des avis de haut niveau au Secrétaire exécutif de la CEA afin d'aider ce dernier, en sa qualité de responsable de projet, à prendre des décisions éclairées.

66. Il est prévu que le Bureau des services centraux d'appui procède à la sélection du cabinet à la fin de 2016, la procédure devant s'achever au début de 2017. Les ressources nécessaires à allouer en 2016-2017 au cabinet de gestion des risques sont précisées au paragraphe 74 ci-après.

H. Coordination avec le pays hôte

67. Conformément aux meilleures pratiques et aux enseignements tirés de précédents projets d'équipement, la CEA travaille en étroite coordination avec le pays hôte. Les négociations avec le Ministère éthiopien des affaires étrangères ont bien débuté concernant le perfectionnement de l'accord existant sur la mise en œuvre des projets de construction, une attention particulière ayant été portée aux procédures visant à accélérer l'importation de biens liés au projet, aux conditions d'enregistrement des sociétés et au besoin en terrains supplémentaires en vue d'aménager des places de stationnement à l'entrée ouest du centre d'accueil des visiteurs.

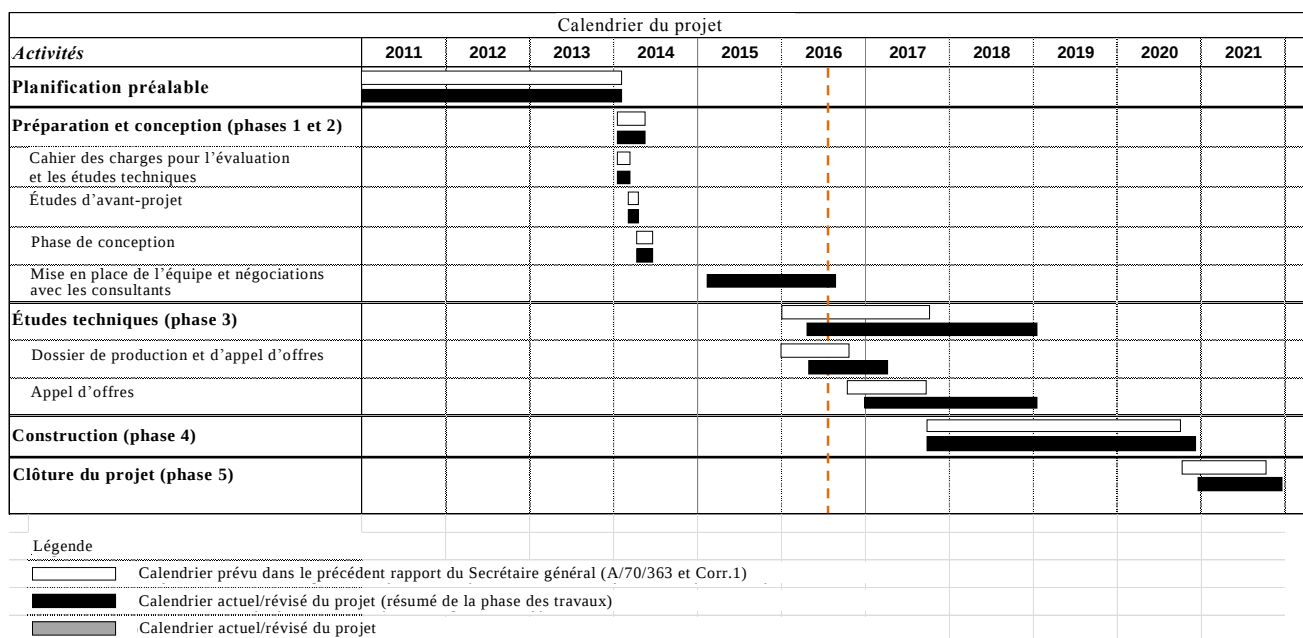
68. À l'issue des négociations, y compris d'une réunion de haut niveau avec le Président éthiopien, comme indiqué au paragraphe 55 ci-dessus, le pays hôte a fait part de son appui solide. La CEA a également invité le pays hôte à devenir membre du Conseil consultatif du projet.

I. Calendrier d'exécution du projet

69. La négociation des contrats pour les services de spécialistes requis pour les phases 3 à 5 du projet a pris plus de temps que prévu. Afin de rattraper le temps perdu, il est maintenant prévu de diviser la phase de construction en deux parties : d'une part, les travaux préliminaires (réinstallation des locataires commerciaux et démolition) et de l'autre, les principaux travaux de construction. Ces mesures permettraient de faire se chevaucher les phases 3 et 4 et d'accélérer la procédure de passation de marchés pour les travaux préliminaires; le calendrier d'exécution, qui prévoit le début des travaux de construction (phase 4) fin 2017 et l'achèvement du projet en 2021, serait ainsi respecté.

70. La figure ci-dessous présente le calendrier du projet. Les délais d'exécution prévus dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/70/363 et Corr.1) demeurent en grande partie inchangés.

Figure
Calendrier d'exécution du projet de rénovation de l'Africa Hall (juillet 2016)



J. Réserve pour imprévus

71. Dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a approuvé les prévisions de dépenses d'un montant ne devant pas dépasser 56,9 millions de dollars pour la totalité du projet.

72. Les coûts approuvés comprennent une réserve pour imprévus s'élevant à 20 % du montant estimatif des coûts de construction et qui tient compte de la hausse des prix et des honoraires des consultants. Avec l'appui du consultant principal, la CEA a commencé à affiner l'estimation des dépenses, qu'elle a ventilées et mises en corrélation avec une évaluation des risques. Cette évaluation préliminaire des risques prend en compte les conditions du marché de la construction, la tendance inflationniste, la complexité des travaux et toutes les contraintes logistiques, par exemple les besoins en matériaux importés. Une analyse quantitative complète sera effectuée une fois que le cabinet indépendant de gestion des risques aura été sélectionné, début 2017, afin de déterminer le montant effectif à inscrire à la réserve pour imprévu en fonction de l'évaluation des risques.

K. Prochaines étapes

73. Les actions à entreprendre au cours de la prochaine période sont les suivantes :

- a) Pourvoir les derniers postes vacants au sein des équipes de gestion du projet et d'appui au projet;

- b) Sélectionner et engager un cabinet indépendant de gestion des risques, qui mettra au point une stratégie détaillée et conduira une analyse quantitative des risques en vue de calculer le montant à inscrire à la réserve pour imprévus;
- c) Finir de mettre au point la structure de gouvernance, notamment établir le Conseil consultatif;
- d) Achever les activités prévues au titre de la phase 3, notamment lancer l'appel d'offres et attribuer les marchés pour les travaux de construction;
- e) Commencer les travaux préliminaires de construction en vue du transfert temporaire des utilisateurs actuels du bâtiment de l'Africa Hall.

L. Dépenses effectives et prévues au titre du projet pour l'exercice biennal 2016-2017

74. Le tableau 3 ci-dessous présente les dépenses effectives et prévues pour 2016 et 2017.

Tableau 3

Dépenses effectives et prévues pour l'exercice biennal 2016-2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses effectives au 31 juillet 2016</i>	<i>Dépenses prévues du 1^{er} août au 31 décembre 2016</i>	<i>Montant total des dépenses prévues pour 2016</i>	<i>Dépenses prévues pour 2017</i>
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)				
Coûts afférents à la construction				
Coûts de construction	—	—	—	350,0
Hausse des coûts	—	—	—	29,2
Honoraires des consultants	983,2	472,4	1 455,6	2 273,4
Provision pour imprévus	—	291,1	291,1	512,5
Total partiel (chapitre 33)	983,2	763,5	1 746,7	3 165,2
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)				
Supervision et gestion du projet				
Équipe de gestion du projet	109,6	290,4	400,0	868,2
Voyages	4,9	13,1	18,0	15,0
Total partiel (chapitre 18)	114,5	303,5	418,0	883,2
Total estimatif des dépenses pour 2016-2017	1 097,7	1 067,0	2 164,7	4 048,4

75. Le tableau 4 ci-après montre une comparaison des prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2016-2017, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A, et des prévisions de dépenses révisées figurant à l'annexe III du présent rapport. Les principales variations entre le montant des dépenses prévues

pour l'exercice biennal 2016-2017 et celui des crédits approuvés sont expliquées ci-après :

a) Le montant estimatif des coûts des travaux a été réduit de 5 109 700 dollars; cela s'explique par le fait que le calendrier d'exécution a été décalé à la période 2018-2021, car la négociation du contrat avec le consultant principal a pris plus de temps que prévu, ce qui a eu une incidence sur certaines activités de la phase 3 du projet;

b) Le montant prévu au titre de la hausse estimée des coûts (études techniques) a été réduit de 713 000 dollars; cela s'explique par le fait qu'on a une meilleure idée des coûts car, la phase d'études techniques étant presque terminée, le risque d'une forte augmentation est beaucoup plus faible;

c) Le montant prévu au titre des services de conception et de supervision a été réduit de 313 500 dollars à la suite de négociations avec le consultant principal, à l'issue desquelles le montant du contrat a été revu à la baisse;

d) Le montant des coûts relatifs aux services indépendants de gestion des risques a été estimé à 90 000 dollars, comme expliqué aux paragraphes 63 à 66 ci-dessus; ces services n'avaient pas été pris en compte dans les prévisions de dépenses initiales énoncées dans le précédent rapport (A/70/363 et Corr.1) ;

e) Le montant estimatif de la provision pour imprévus a été réduit de 1 227 200 dollars en raison de la baisse des coûts des travaux prévus pour 2017, comme expliqué à l'alinéa a) ci-dessus;

f) Le montant estimatif des dépenses au titre de l'équipe de gestion du projet a été réduit de 9 100 dollars, ce qui s'explique directement par : i) une réduction de 71 600 dollars due à des retards dans les procédures de recrutement et ii) une augmentation de 62 500 dollars, représentant 50 % du coût afférent à l'emploi de coordonnateur de projet (P-4) au Siège, comme expliqué au paragraphe 60 ci-dessus;

g) Un montant estimatif de 60 000 dollars est nécessaire pour financer les services de consultants spécialisés sur demande, conformément aux recommandations du BSCI, comme expliqué au paragraphe 59 ci-dessus;

h) Un montant de 37 600 dollars est requis pour la création de six emplois d'agent de sécurité (agent local) à compter d'octobre 2017, comme indiqué au paragraphe 61 ci-dessus.

Tableau 4

Prévisions de dépenses révisées relatives au projet de rénovation de l'Africa Hall pour l'exercice biennal 2016-2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits approuvés pour 2016-2017 ^a	Prévisions de dépenses révisées pour 2016-2017	Écart
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)			
Coûts afférents à la construction			
Coût de construction	5 459,7	350,0	(5 109,7)

	<i>Crédits approuvés pour 2016-2017^a</i>	<i>Prévisions de dépenses révisées pour 2016-2017</i>	<i>Écart</i>
Hausse des coûts	742,2	29,2	(713,0)
Conception et supervision	3 952,5	3 639,0	(313,5)
Gestion des risques	–	90,0	90,0
Provision pour imprévus	2 030,9	803,6	(1 227,2)
Total partiel (chapitre 33)	12 185,3	4 911,9	(7 273,4)
Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)			
Supervision et gestion du projet			–
Équipe de gestion du projet	1 217,3	1 208,2	(9,1)
Services de consultants/d'experts	–	60,0	60,0
Voyages	36,0	33,0	(3,0)
Total partiel (chapitre 18)	1 253,3	1 301,2	47,9
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)			
Sécurité physique	–	37,6	37,6
Total	13 438,6	6 250,7	(7 187,9)

^a Conformément aux prévisions de dépenses figurant à l'annexe V du document A/70/363 et Corr.1 et approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A.

76. Le montant estimatif révisé des ressources nécessaires pour chaque année est indiqué à l'annexe III du présent rapport.

IV. Informations actualisées sur la rénovation et l'occupation du Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba

77. On observe depuis 2014 un renversement sensible de la tendance à la sous-utilisation du Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba. La CEA a pris des mesures fermes pour remédier à la baisse du taux d'utilisation des services du Centre, qui est passé de 76 % en 2009 à 62 % en 2012 et 67 % en 2013. Elle a ainsi réussi à faire augmenter ce taux de 5 % depuis 2014, le faisant passer de 85 % en 2014-2015 à 90 % au cours des six premiers mois de 2016. Compte tenu du grand nombre de conférences prévues en 2016 (plus de 200 manifestations jusqu'à la fin du mois de décembre), le taux d'utilisation des services du Centre devrait encore augmenter.

78. En application de la résolution 70/9 de l'Assemblée générale (par. 25 et 26), la CEA a renforcé le partenariat avec la Commission de l'Union africaine et les autres organismes des Nations Unies basés à Addis-Abeba et mené des campagnes de promotion dynamiques à l'intention des organisations locales et internationales, ce qui a entraîné une hausse importante de l'utilisation des services du Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba. Les travaux de rénovation du Centre de conférences sont en cours et la CEA prévoit de les achever en 2017.

79. En ce qui concerne la rénovation de la toiture du Centre de conférences des Nations Unies, une fois le travail de conception et de consultation achevé, à la fin de l'année 2015, un entrepreneur qualifié s'est vu attribuer le marché pour l'achèvement de la dernière phase du projet (portant sur une zone restante de 7 562 m²). Selon le calendrier présenté par l'entrepreneur, qui tient compte de la planification des grandes conférences annuelles et des conditions météorologiques optimales, les travaux de rénovation commenceront le 1^{er} octobre 2016 et seront pour l'essentiel achevés d'ici au 31 décembre 2016.

80. Tout a été fait pour que l'intérieur des salles de conférence soit conforme aux normes internationales les plus rigoureuses. Les travaux restants comprennent le remplacement des moquettes dans l'ensemble des salles de conférence et, dans les salles 1 et 2, des mises à niveau des installations électrique, mécanique et audiovisuelle en vue de les rendre conformes aux normes actuelles du secteur. Compte tenu des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/70/7/Add.21, par. 63), qui a indiqué ne pas douter que la CEA ferait en sorte que le Centre de conférences soit conforme aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées, les travaux restants comportent également la mise en place d'une pleine accessibilité pour les personnes handicapées, ce qui exige la reconstruction complète des deux tribunes. La conception de tribunes répondant aux besoins des personnes handicapées devrait être achevée d'ici à décembre 2016 et les travaux d'installation à proprement parler devraient débuter en 2017. Les moquettes sont en passe d'être achetées et leur pose devrait être coordonnée et intégrée à celle des installations électrique, audiovisuelle, informatique et des éléments architecturaux. Les travaux d'installation devraient être achevés au premier trimestre de 2017.

81. Afin de tirer le meilleur parti du matériel en place au Centre de conférence, qui avait représenté un investissement important, des dispositions ont été prises pour assurer l'entretien et l'amélioration continus des installations, notamment l'ajout d'une solution multimédia globale et intégrée au cours de l'exercice 2014-2015. À cet égard, il convient de noter que le Gouvernement éthiopien a apporté une contribution importante aux efforts de modernisation en fournissant des systèmes audio et vidéo mobiles Bosch de haute qualité, y compris du matériel d'interprétation simultanée à infrarouge, des caméras à haute définition équipées d'un mécanisme de rotation/inclinaison/zoom, des appareils numériques d'enregistrement audio et vidéo et des microphones sans fil. Ce système complète les installations existantes et a été utilisé pour la première fois lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en juillet 2015.

82. De nouvelles mises à niveau des équipements numériques ont été lancées en 2016. En mai 2016, d'autres projets de perfectionnement ont été entrepris, toujours dans un souci d'améliorer le niveau des services du Centre de conférence. Les six salles de conférence ont été équipées d'un nouveau système vidéo permettant aux interprètes de suivre les orateurs en temps réel et de fournir une interprétation plus fidèle et nuancée. Ce système permet également aux participants de mieux voir les exposés et les supports vidéo. En outre, dans les salles de conférence 1 et 2, de nouveaux moniteurs à cristaux liquides ont été installés dans les tribunes pour que les orateurs puissent lire leurs exposés plus facilement. Parallèlement, un nouveau système audiovisuel haute définition qui permet d'enregistrer les débats et de les diffuser en direct a été installé dans toutes les salles de conférence.

V. Mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre

83. L'Assemblée générale est invitée à :

- a) Prendre note des progrès accomplis depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général;
- b) Prendre note de la structure de gouvernance du projet de rénovation de l'Africa Hall;
- c) Prendre note des prévisions de dépenses révisées pour le projet de rénovation de l'Africa Hall;
- d) Approuver l'étude concernant la création du centre des visiteurs et inviter le Secrétaire général à inscrire les ressources nécessaires au financement du centre au chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021;
- e) Approuver la création, à compter d'octobre 2017, de six emplois d'agent de sécurité (agent local), au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017;
- f) Prendre note de la création proposée de l'emploi de coordonnateur du projet (P-4), dont l'approbation a été demandée dans le cadre du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP, et dont le financement conjoint doit être assuré dans les limites du montant total maximum des ressources approuvées au titre du projet de rénovation de l'Africa Hall et du coût du projet de mise aux normes parasismiques proposé pour la CESAP.

Annexe I

Coût de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses au 31 décembre 2014</i>	<i>Dépenses engagées en 2015</i>	<i>Dépenses engagées entre janvier et août 2016</i>	<i>Total 2015-2016</i>	<i>Dépenses au 31 août 2016</i>
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b) + (c)	(e) = (a) + (d)
Rubriques ayant fait l'objet d'une ouverture de crédits dans les résolutions 56/270 et 60/248					
Coûts de construction ^a	8 427,9	—	1 016,3	1 016,3	9 445,4
Conception, services de consultants et coordination du projet	1 652,9	19,6	20,3	39,9	1 692,8
Travaux d'aménagement du chantier ^b	1 165,9	187,9	431,7	619,6	1 785,5
Postes de travail et mobilier	331,3	24,0	—	24,0	355,5
Réserve pour imprévus ^c					
Rubriques ayant fait l'objet d'une ouverture de crédits dans la résolution 63/263 (budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009)					
Installation du matériel informatique et téléphonique	614,3		—		614,3
Rubriques ayant fait l'objet d'une ouverture de crédits dans la résolution 62/238					
Sûreté et sécurité ^d	759,8	—	—	—	759,8
Voies d'accès intérieures ^e	233,7	8,5		8,5	242,2
Stationnement et aménagement paysager ^e	—	—	—	—	—
Groupes électrogènes et bâti y relatifs ^e	406,7	14,8	16,2	30,9	437,7
Total	13 592,9	254,8	1 484,4^f	1 739,2	15 333,2

^a Les coûts de construction comprennent le montant du contrat principal (7 451 700 dollars), signé le 1^{er} avril 2010, ainsi que des dépenses supplémentaires engagées au titre de l'amendement 1 (1 000 100 dollars), financées par les budgets du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (pour l'étage supérieur), et des amendements 2 à 15 (pour un montant total de 1 437 600 dollars), déduction faite des économies réalisées au titre de l'analyse de la valeur (522 100 dollars). Ils tiennent compte aussi des économies réalisées grâce à l'amendement 12 (93 000 dollars) du fait de la centralisation du système d'alimentation électrique de secours.

^b Phase II des travaux annexes.

^c La réserve pour imprévus (925 200 dollars) a été intégralement utilisée.

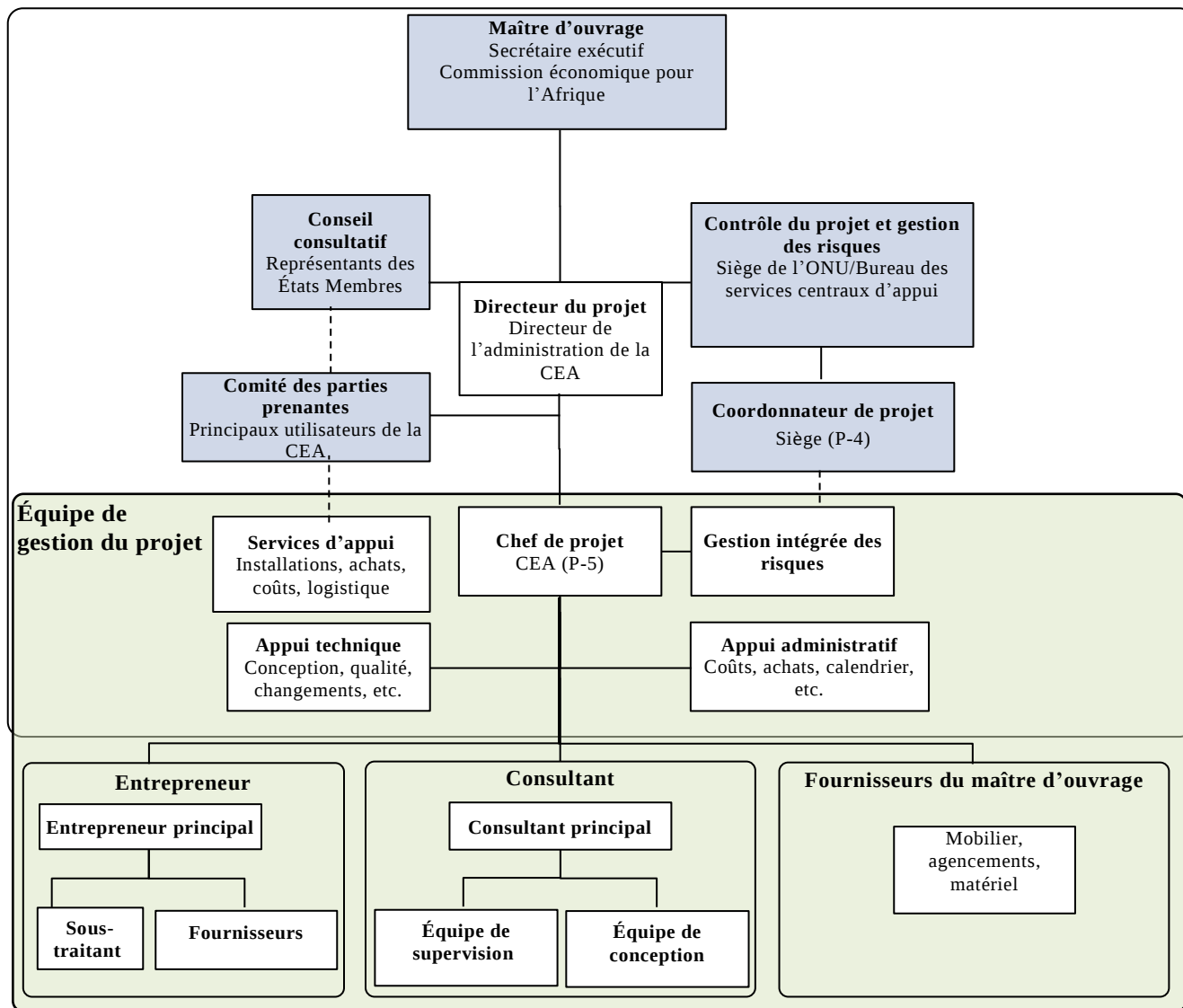
^d Par sa résolution 62/238, l'Assemblée générale a approuvé des dépenses d'un montant de 759 800 dollars, destinées à répondre aux besoins en matière de sécurité, au titre du chapitre 33 (Sûreté et sécurité) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009.

^e Phase I des travaux annexes.

^f Le versement de la dernière portion de la somme de 468 370 dollars retenue au titre du projet sera effectué comme indiqué au paragraphe 10 du présent rapport.

Annexe II

Structure de gouvernance du projet



Légende :

——— Gestion des programmes/clients

----- Autorité

Échanges

Gestion du projet

Équipe de gestion du projet

Annexe III

Prévision de dépenses relatives au projet de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique, 2015-2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015 ^a	2015 ^b	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total ^c
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)									
Coûts de construction									
Travaux préliminaires/déménagement temporaires du personnel	—	—	—	350,0	1 500,0	—	—	—	1 850,0
Principaux travaux de construction	—	—	—	—	6 900,0	8 000,0	7 000,0	900,0	22 800,0
Mobilier et matériel de pointe	—	—	—	—	600,0	1 500,0	1 900,0	250,0	4 250,0
Art et expositions	—	—	—	—	500,0	500,0	1 190,0	146,0	2 336,0
Hausse des coûts (études techniques)	—	—	—	29,2					29,2
Hausse des coûts (pendant les travaux)	—	—	—		1 051,2	1 979,4	2 420,3	426,3	5 877,2
Services de spécialistes – conception et supervision	727,8	—	1 455,6	2 183,4	656,6	773,9	609,7	170,4	5 849,6
Services de spécialistes – gestion des risques	—	—	—	90,0	90,0	90,0	90,0	40,0	400,0
Imprévus (chantier et services de spécialistes)	—	—	291,1	512,5	2 241,6	2 550,7	2 624,0	378,5	8 598,4
Total partiel (coûts de construction)	727,8	—	1 746,7	3 165,2	13 539,3	15 394,0	15 834,0	2 311,2	51 990,4

Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique)

Gestion du projet

Équipes de gestion du projet et d'appui au projet

—	—	400,0	745,7	745,7	745,7	745,7	267,8	3 650,6
---	---	-------	-------	-------	-------	-------	-------	---------

Coordonnateur basé au Bureau des services centraux d'appui (50 % des coûts)

—	—	—	62,5	62,5	62,5	62,5	62,5	312,5
---	---	---	------	------	------	------	------	-------

	2015 ^a	2015 ^b	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total ^c
Services de consultants/d'experts	—	—	—	60,0	60,0	60,0	58,5	20,0	258,5
Voyages	—	—	18,0	15,0	15,0	15,0	15,0	5,5	83,5
Total partiel (gestion du projet)	—	—	418,0	883,2	883,2	883,2	881,7	355,8	4 305,1
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)									
Sécurité physique	—	—	—	37,6	150,2	150,2	150,2	112,6	600,8
Total	727,8	—	2 164,7	4 086,0	14 572,7	16 427,4	16 865,9	2 779,6	56 896,3

^a Selon les états financiers.

^b Sur la base de l'examen de l'état actuel des engagements de dépenses.

^c Le montant total correspond à la somme des colonnes 2015^b à 2021.